

# ADHÉRER AUX MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ET CITOYENNES ET LES METTRE EN PLACE DANS LES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE ET DE SES GROUPEMENTS, DANS LES BUDGETS PARTICIPATIFS ET DANS LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

## Contexte et enjeux

Une monnaie conventionnelle telle que l'Euro évolue sur une sphère monétaire déconnectée de la sphère réelle. Elle ne tient pas compte des limites de temps et d'espace et n'intègre pas les dommages environnementaux ou sociaux dans le prix des biens et services qu'elle permet d'échanger.

La Pive est la monnaie locale complémentaire et citoyenne, mise en circulation depuis 2017 en Franche-Comté par un réseau d'adhérents réunis en association.

La Pive est un outil économique de développement local soutenable qui sécurise et stabilise l'économie sur notre territoire. Elle dynamise l'économie locale comtoise par une mise en réseau des acteurs du territoire.

La monnaie « Pive » prend la forme de billets en 5 coupures : 1P, 2P, 5P, 10P, 20P. Elle est disponible, en adhérant à l'association, dans les comptoirs d'échange et permet de réaliser des achats chez les professionnels conventionnés par l'association La Pive.

La Pive permet, économiquement, de relocaliser les transactions sur notre territoire en initiant des partenariats entre acteurs locaux. En effet, le caractère régional de cette monnaie limitant le périmètre des échanges commerciaux, les acteur-trices locaux sont incité-es à modifier leurs circuits d'approvisionnements et d'offre en les recentrant sur la région.

La Pive participe donc à un développement soutenable du territoire en favorisant les circuits courts, et s'adresse tout particulièrement aux filières locales respectueuses de l'environnement et soucieuses de pratiques vertueuses, notamment en ne favorisant pas la spéculation.

La Pive permet aux adhérent-es de s'unir autour de valeurs communes afin de choisir le monde dans lequel ils souhaitent évoluer en leur donnant un moyen de paiement simple qui les invite à donner du sens à leurs actes d'achat.

L'association « La Pive » est reconnue et soutenue financièrement depuis 3 ans par la Région Franche-Comté, par la CAGB et par la ville de Besançon.

La Pive travaille actuellement à la dématérialisation de sa monnaie afin d'en faciliter la

circulation.

## Nous, candidats, nous engageons à : (cocher)

### Niveau 1

— Poursuivre le financement de La Pive afin de lui permettre de consolider et de développer son projet.

### Niveau 2

— Adhérer à l'association la Pive pour encaisser des paiements via une ou plusieurs régies (telle que La Rodia) et accorder des subventions en pives dans le cadre de projets territoriaux innovants et/ou valorisant les politiques en lien avec les enjeux d'une monnaie locale. Adhérer à l'association porteuse en qualité de prestataire de services (délibération du Conseil municipal ou communautaire, et agrément de l'association porteuse de la monnaie). Signer une convention avec l'association prévoyant entre autres les encaissements dans une ou plusieurs régies. Transmettre la convention au ou à la responsable du Trésor public et adapter le règlement de la Régie.

### Niveau 3

— Payer une partie des indemnités des élu·es, salaires des agents municipaux, et des aides sociales en Pive.

## Exemples concrets

— **Bassin de vie grenoblois** (La Cairn) : sur trois collectivités locales adhérentes (Grenoble-Alpes-Métropole, Ville de Grenoble et Ville de Tullins) possibilité de payer la piscine, musée de Grenoble, self du personnel, médiathèques, métrovélo (location de vélo), places de marchés, transports en commun, événements. La Ville de Grenoble peut également payer les indemnités d'élus, les rémunérations du personnel, les subventions aux associations et les factures des fournisseurs. Discussions en cours avec Eaux des Grenoble et Gaz et Electricité de Grenoble pour le paiement des factures d'énergie.

— **Communauté d'Agglomération Pays Basque et 17 communes adhérentes** (Eusko) : piscines, centres des loisirs, cantines, garderies, études, places de marché, etc. Les élu·es de certaines communes ont demandé à recevoir les indemnités en MLC et des subventions sont versées aux associations en monnaie locale.

— **Agglomération Nantaise** (Le Retz'L) : droits de place, piscine, salles, site de loisirs, salle de spectacles de la ville de Bouguenais.

## Signature :